



PERMANENCES JURIDIQUES

Permanences juridiques
GRATUITES

Le 3ème mercredis du mois, de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous uniquement à la Communauté des Communes des Hauts Tolosans.

[☛ Voir affiche pour planning des permanences de JANvier, Févriér et Mars 2020.](#)